

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Lundi 25 mai 2009

Date de la convocation : 07.05.2009

Présents : C. LELOUP, Ch. CORBILLON, L. DESGLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI, J-C. BOITON, B. CLAVIER, JM. DUPONT, M. FAGUET-TORCHON, P. GOURDY, A. GRESSIN, G. PASQUINI, S.FREBET, B. GUILLOT, F. GUINGAND, J. VRILOR.

Absents excusés : F. ANDRE (procuration à J. VRILOR), A. CABBEKE.

Secrétaire de séance : M. François GUINGAND

Le précédent compte rendu n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 ORGANISATION DES DROITS DE PLACE A COMPTE DU 1^{ER} JUIN

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a mis fin au contrat avec la société des Fils de Mme Géraud conformément à la décision prise lors d'un précédent conseil municipal.

Il propose de recouvrer les droits de place des marchés au moyen d'une régie directe à compter du 1^{er} juin prochain.

Pour cela, il est nécessaire de créer une régie de recette qui serait confiée au garde champêtre en qualité de titulaire et au responsable des services techniques en qualité de suppléant.

En ce qui concerne les tarifs, ils pourraient être établis comme suit :

- 0,20 €/m² pour les abonnés payables à mois échus
- 0,25 €/m² pour les non-abonnés payables à chaque présence
- une majoration de 50% serait appliquée lors des jours de foire

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour la mise en place de la régie et l'application des tarifs mentionnés.

2 CONVENTION AVEC LA F.O.L

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents de reconduire la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques durant l'année scolaire 2009-2010 pour la somme de 2148 €. La reprise des réunions d'échanges avec la F.O.L débutera le mercredi 24 juin.

3 DEMANDE DE SUBVENTION /

La demande de subvention de la Mutuelle Nationale Territoriale est refusée La commune participe déjà au financement de la mutuelle au travers du contrat groupe.

4 ADMISSION EN NON VALEUR

La somme de 583,23 € est acceptée en non-valeur pour trois ex-administrés. Toutes les poursuites possibles ont été engagées avant la prise de cette décision.

5 ORGANISATION DES PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES

Il est procédé à l'organisation des permanences pour la tenue du bureau de vote des élections européennes du 7 juin prochain.

6 AVENANT CONTRAT ENFANCE CAF

La signature de l'avenant pour modifier le contrat Enfance Jeunesse entre la communauté de communes des Terroirs d'Angillon, les communes de Brécy, les Aix et la CAF suite à une extension de l'accueil loisirs des petites et grandes vacances et au recrutement d'un deuxième poste de coordination jeunesse est autorisée.

7 MARCHES DE TRAVAUX

- Vestiaires du foot et du Dojo :

Le marché est attribué à l'entreprise Peintures et Couleurs du Berry pour la somme de 28 800,19€ HT.

- Rue E. Masson et Rue du Mail :

Le marché est attribué au groupement CAZIN/TECHROBA pour la somme de 52 495,51€ HT

8 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RUE DU 8 MAI

Le marché de maîtrise d'œuvre est attribué à la société ICA de Sancoins représentée par M. Patrick BOURCIER pour 5,9% du montant des travaux.

9 DIVERS

- Groupe scolaire :

Une demande de financement à l'ADEME sera déposée pour le financement du diagnostic énergie.

Une étude de sol devra être réalisée par un bureau d'étude dans les meilleurs délais.

L'architecte des Bâtiments de France a donné un accord de principe sur la réalisation du projet.

- Site Internet : Charte d'utilisation pour les associations

Le projet de convention entre la commune et les associations utilisatrices est approuvé

- Construction des tribunes foot :

Une demande de subvention à la Fédération Française de Foot sera déposée.

- Conseil Général : « un accès à Internet pour tous »

Un accord de principe est donné pour participer à la mutualisation de l'accès à Internet sur l'ensemble du Département du Cher.

- Fond de solidarité logement du Conseil Général :

Une participation de 600 € est accordée répartie entre l'aide au logement, à l'énergie et pour l'eau.

- Ecole numérique rurale :

Dans le cadre du plan de relance, l'Education Nationale accorde une aide de 9 000€ aux communes de moins de 2 000 habitants qui souhaitent s'engager dans la création d'une

classe mobile numérique équipée d'un tableau blanc interactif, d'un caisson mobile et de portables individuels. La commune des Aix d'Angillon s'est portée candidate pour cette action et fera l'acquisition de 24 portables 11''.

- Festivités du 13 et 14 juillet :

Un budget de 2 300 € TTC est accordé pour le feu d'artifice.

- Rue des Sources :

La signalétique est maintenue en l'état jusqu'à la réunion de la commission qui doit envisager une étude globale du sens de circulation dans ce quartier.

- Restitution de subvention du COMICE

Suite au bilan financier du comice, les organisateurs sont en mesure de reverser à la commune 15% de la subvention initialement accordée soit 496 €. Les membres du conseil municipal décident d'attribuer cette aide à l'amicale de l'école primaire dans le cadre du projet Ecole Numérique Rurale.

Informations :

- **CPAM :** les permanences seront supprimées à compter du 1^{er} juillet, une convention de partenariat pour pallier la suppression sera signée avec la CPAM le 16 juin.
- **Tour de France :** la commission « sport » se réunira fin juin pour déterminer le mode d'information à la population
- **Conseil Général :** les enfants des communes de Brécy et Nohant en Goût iront au collège de St Germain du Puy et ceux de Gron à Nérondes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.